

République Française
Département
ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE VERNAJOUL

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	15	14

D-17-2022

**Approbation d'une
convention de délégation
de maîtrise d'ouvrage
pour les grosses
réparations sur les voies
communales**

Date de la convocation
16 juin 2022

Date d'affichage
16 juin 2022

PROCURATIONS : 0
VOTE POUR : 14
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Séance du 27 juin 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul FERRÉ, Maire, pour une séance extraordinaire.

Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry, SEILHAN David, TOURENQ Pierre.

Absent excusé (retardé) : M. MARTY Claude,

Secrétaire de séance : REGALON Sylviane.

.....
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi « MOP » ;
Vu le projet de territoire *Agglo 2026, un projet pour notre territoire*, adopté par délibération du conseil communautaire le 24 mars 2021, qui prévoit, dans son objectif 39 : « optimiser le dispositif de fonds de concours alloués aux communes pour les travaux de voirie » ;

Il s'agit pour L'agglo Foix-Varilhes de soutenir les communes membres dans leurs investissements de voirie à travers l'octroi de fonds de concours, qui permettent de maintenir ces dernières en bon état général.

Ce soutien financier permet aux communes :

- De maintenir une politique routière (renouvellement des revêtements).
- De favoriser les réfections de rues autour de l'accessibilité.
- D'embellir le cœur des villes.

Le fonds de concours voirie se caractérise par une aide financière versée aux communes membres par L'agglo Foix-Varilhes, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie.

Cette aide financière intervient sous conditions particulières : les voiries concernées par les travaux doivent notamment être classées en voirie communale.

Le fonds de concours sous convention de mandat est un cas particulier. L'agglo Foix-Varilhes, en tant que mandataire, avance les paiements aux entreprises, la part communale étant appelée en fin de prestation.

Les communes membres ont pu à ce titre établir des programmes pluriannuels d'importantes réparations de chaussées sur le réseau routier communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210903290-20220627-D-17-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2022

*Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,*

- APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les grosses réparations sur les voies communales ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente ;
- PRÉCISE que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ

